



## Mon avocat ne m'a pas défendu.

Par **kalo\_old**, le **11/10/2007** à **18:20**

Dernièrement et après des années d'attente, j'ai reçu la décision du Conseil d'Etat. A ma grande surprise, en lisant le jugement, il n'y a pas le Contradictoire. Cela veut dire que mon avocat qui devrait me défendre et à qui j'ai payé les honoraires, ne m'avait pas défendu. Est-ce que vous pouvez m'expliquer s'il vous plait les démarches à suivre, en sachant que mon avocat ne veut pas rentrer en contact avec moi et ne me répond pas au téléphone.

Par **Jurigaby**, le **12/10/2007** à **11:36**

la meilleure chose à faire est de prévenir le batonnier de ses agissements...

Et éventuellement, si els faits le justifie, vous pourrez le poursuivre devant les juridictions civiles aux motifs d'une violation des ses obligations contractuelles.